

# Conditions Générales d'Utilisation du Programme de Parrainage Waltio

Date de dernière mise à jour : Septembre 2026

## Article 1 - Objet du programme

La société Waltio propose à ses utilisateurs un programme de parrainage permettant de recommander les services de Waltio à des tiers. Ce programme récompense à la fois l'utilisateur qui recommande le service (ci-après le « Parrain ») et la personne qui utilise cette recommandation (ci-après le « Filleul ») par l'octroi de crédits applicables sur la plateforme.

Le programme de parrainage est gratuit, sans obligation d'achat pour le Parrain, et ne comporte aucune limite quant au nombre de parrainages possibles.

## Article 2 - Conditions d'éligibilité

### 2.1. Éligibilité du Parrain

Pour devenir Parrain, l'utilisateur doit détenir un compte Waltio valide, être une personne physique majeure et agir à des fins strictement personnelles (hors cadre professionnel). Son profil de parrainage doit être activé depuis son espace personnel pour générer son lien ou code unique.

### 2.2. Éligibilité du Filleul

Pour être éligible au statut de Filleul, la personne doit :

- Être une personne physique majeure agissant à des fins non professionnelles.
- Ne jamais avoir été parrainée sur Waltio auparavant. *(Note : Un utilisateur possédant déjà un compte Waltio mais n'ayant jamais été affilié à un Parrain peut tout à fait bénéficier du programme).*
- Ne pas être la même personne que le Parrain (l'auto-parrainage, y compris via la création d'adresses e-mail multiples, est strictement interdit).

Le parrainage entre membres d'un même foyer fiscal est explicitement autorisé.

## Article 3 - Modalités de fonctionnement et Récompenses

Le processus de parrainage et l'attribution des récompenses s'effectuent selon les étapes suivantes :

1. **Partage du code** : Le Parrain transmet son lien de parrainage ou son code alphanumérique unique à 10 caractères à son Filleul.
2. **Association du code** : Le Filleul renseigne ce code lors de la création de son compte ou ultérieurement depuis son espace personnel s'il n'est pas encore affilié.

3. **Récompense du Filleul** : Dès que le code est valablement associé au compte du Filleul, ce dernier reçoit instantanément un crédit de quinze (15) euros dans sa cagnotte Waltio. Cette récompense est attribuée avant même tout achat.
4. **Récompense du Parrain** : Le Parrain reçoit un crédit de quinze (15) euros dans sa cagnotte Waltio **uniquement lors du premier paiement confirmé** réalisé par le Filleul sur la plateforme. Les achats ultérieurs réalisés par le Filleul ne donnent droit à aucune récompense supplémentaire pour le Parrain.

## Article 4 - Utilisation de la cagnotte et des Codes Promo

Les gains issus du parrainage sont cumulés dans un portefeuille virtuel (la cagnotte Waltio / solde Stripe) associé au compte de l'utilisateur.

- Durée de validité de la cagnotte : Les crédits présents dans la cagnotte n'ont pas de date d'expiration.
- Conversion en code promotionnel : Pour utiliser ses gains lors d'un paiement sur Waltio, l'utilisateur doit convertir tout ou partie de sa cagnotte en un code promotionnel. Une fois le code promotionnel généré, celui-ci a une durée de validité stricte de 365 jours. Passé ce délai, le code promotionnel expire et le montant correspondant est définitivement perdu, sans possibilité de recrédit sur la cagnotte.
- Les crédits et codes promotionnels ne sont ni échangeables, ni remboursables en numéraire, et ne peuvent être transférés vers un autre compte ou versés sur un compte bancaire.

## Article 5 - Lutte contre la fraude et abus

Waltio se réserve le droit de procéder à des vérifications sur l'utilisation du programme de parrainage.

Toute suspicion de fraude, d'abus, de création de comptes multiples par une même personne (auto-parrainage) ou d'utilisation du programme à des fins commerciales pourra entraîner :

- L'annulation immédiate des crédits et codes promotionnels obtenus frauduleusement.
- La suspension ou la suppression de l'accès au programme de parrainage pour les utilisateurs concernés.
- La clôture des comptes Waltio associés, sans préavis ni indemnité.

## Article 6 - Modification et fin du programme

Waltio se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de modifier les présentes conditions (notamment le montant des récompenses ou les conditions d'attribution), de suspendre ou de mettre fin définitivement au programme de parrainage.

En cas d'arrêt du programme, les crédits déjà acquis dans la cagnotte des utilisateurs resteront valables et pourront être convertis selon les règles définies à l'Article 4.